



CONCOURS POESIE 2024

REGLEMENT du concours

Dans le cadre de la 25^e édition du PRINTEMPS des POETES,
l'association **Si Tonneins... Citoyens** organise son 4^e concours de poésie libre

- Thème retenu cette année : **La Grâce**

Lien vers le site officiel : [Créer - Le Printemps des Poètes \(printempsdespoetes.com\)](http://printempsdespoetes.com)

1

Les personnes intéressées peuvent **adresser leur poème (1 seul)** :

- **uniquement**¹ en police **Word** (*pas de PDF*) : **TIMES NEW ROMAN – Taille 12**
- par mail à sitonneins.citoyens@gmail.com
- jusqu'au 31 mars 2024 minuit (*au-delà, les poèmes reçus ne seront plus acceptés*)
- accompagné de leurs coordonnées complètes²
- en précisant leur choix de signature pour la diffusion à venir de leur poème³
- l'association se donne le droit de refuser tout poème qui ne correspond pas au thème de l'année ou s'il ne répond pas à l'éthique (*propos licencieux, prosélytismes divers, ...*)
- Engagement de l'auteur :

A copier et renvoyer par mail à l'association daté signé

Je certifie sur l'honneur :

- être l'auteur du poème
- ne pas avoir utilisé une intelligence artificielle.
- avoir lu et accepté le règlement du concours.

*En envoyant mon poème à l'association **Si Tonneins... Citoyens**, je lui donne, de fait, mon accord pour sa diffusion sur les supports de son choix.*

L'absence de consigne précise sera interprétée comme un accord tacite de diffusion avec nom et prénom.

¹ L'association s'engage à ne modifier en aucune façon les poèmes reçus

² Nom - Prénom - Adresse postale – Téléphone – Mail (Données réservées à l'association)

³ Nom et prénom OU Initiales OU Pseudonyme (à préciser) OU Anonymat complet ?

⁴ Dans les conditions de signature choisie par chaque participant

- Un jury composé de 9 membres, choisis par l'association, procédera en avril à la désignation des 3 lauréats parmi tous les poèmes envoyés, préalablement anonymisés.
- A l'issue du vote, les poèmes primés seront diffusés officiellement⁴ sur les supports choisis par l'association* ainsi qu'à tous les participants du concours.

A partir de juin 2024 :

- l'ensemble des poèmes sera adressé à tous les auteurs⁴
- diffusion⁴ publique* de tous les poèmes (*deux par deux*)

* La diffusion des poèmes se fera sur :

- Facebook de l'association <https://www.facebook.com/si.tonneins.citoyens.2024>
- Site de la Mairie de Tonneins <http://www.mairietonneins.fr/concours poesie>

Les résultats seront consultables :

- sur la page Facebook de l'association avant la fin avril
- puis sur le site de la ville de Tonneins

¹ L'association s'engage à ne modifier en aucune façon les poèmes reçus

² Nom - Prénom - Adresse postale – Téléphone – Mail (Données réservées à l'association)

³ Nom et prénom OU Initiales OU Pseudonyme (à préciser) OU Anonymat complet ?

⁴ Dans les conditions de signature choisie par chaque participant